

Un vrai plus pour la jeunesse



**MARIE-FRANCE ROTH PASQUIER, CONSEILLÈRE NATIONALE
MEMBRE DU BUREAU DU TEAM POLITIQUE FUTURE**

Après plus de dix ans d'exclusion, la Suisse prépare sa réassociation à Erasmus+, le programme de l'Union européenne (UE) dans le domaine de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport. Le Parlement se prononcera sur ce sujet dans le cadre du paquet global relatif aux accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE – les Bilatérales III.

Pour celles et ceux qui ont connu les générations précédentes d'Erasmus, il faut dire que le programme a un tout autre visage aujourd'hui. En effet, la mobilité estudiantine au niveau des hautes écoles ne compte plus que pour un tiers des projets soutenus. Les deux-tiers relèvent actuellement de la formation professionnelle, des organisations de jeunesse, des projets d'éducation et du sport.

L'UE a réuni tous les financements en faveur de la jeunesse sous un même toit. Ce serait un vrai plus pour la jeunesse suisse, mais c'est aussi une reconnaissance de notre philosophie, puisqu'il n'y a plus de hiérarchie entre les formations professionnelles et académiques, qui méritent d'être soutenues au même titre.

En conséquence, la participation de la Suisse à Erasmus+ représente un investissement pour notre pays, chiffré à 172 millions de francs en 2027. Mais les jeunes apprenti-es et étudiant-es, les actrices et les acteurs de la formation, les mouvements de jeunesse et le monde du sport sauront saisir les opportunités et convertir chaque franc envoyé à Bruxelles en monnaie sonnante et trébuchante qui viendra soutenir l'économie et la société suisse en retour.

P. 2

HORIZON EUROPE

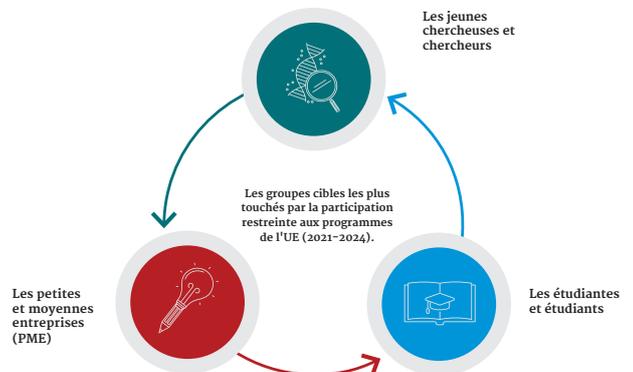
La contribution obligatoire : la clé pour un retour en Ligue des champions

Lors de la session d'été, le Parlement débatera du crédit supplémentaire relatif à la contribution obligatoire de la Suisse pour la participation aux programmes pour la recherche et l'innovation de l'UE en 2025. L'adoption de ce crédit permettra la réassociation à Horizon Europe, le plus grand programme d'encouragement au monde, et renforcera ainsi la compétitivité de la Suisse en tant que pôle de recherche et d'innovation.

P. 3

FAITS & CHIFFRES

Trois groupes cibles impactés par la participation restreinte aux programmes de l'UE



P. 4

INNOVATION

Renforcer les start-up dans leur phase de croissance

CULTURES D'OGM

Prolongation du moratoire jusqu'en 2030

Impressum

Münstergasse 64/66, 3011 Berne / T +41 31 351 88 46
info@netzwerk-future.ch, www.reseau-future.ch
La reproduction des articles est autorisée avec
l'indication de la source. // © Réseau FUTURE 2025

HORIZON EUROPE

La contribution obligatoire : la clé pour un retour en Ligue des champions

Lors de la session d'été, le Parlement débatera du crédit supplémentaire relatif à la contribution obligatoire de la Suisse pour la participation aux programmes pour la recherche et l'innovation de l'UE en 2025. L'adoption de ce crédit permettra la réassociation à Horizon Europe, le plus grand programme d'encouragement au monde, et renforcera ainsi la compétitivité de la Suisse en tant que pôle de recherche et d'innovation.

Durant la session d'été, les Chambres fédérales débattront du supplément I au budget 2025. La plus grande part des moyens demandés par le Conseil fédéral (666 millions de francs) permettra de financer la contribution obligatoire de la Suisse pour l'association aux programmes pour la recherche et l'innovation de l'UE. Cette contribution obligatoire finance la participation des chercheuses et des chercheurs, ainsi que des actrices et des acteurs de l'innovation suisses aux appels à projets de l'année en cours ; elle est donc due cette année encore. L'adoption du supplément I est une condition obligatoire à l'association de la Suisse à Horizon Europe.

L'accord ouvre la voie à l'association

Grâce à une application provisoire de l'accord sur les programmes de l'UE (EUPA), négociée dans le cadre du paquet global Suisse-UE (Bilatérales III), une association rétroactive de la Suisse aux programmes Horizon Europe, Euratom et Digital Europe est possible à partir du 1er janvier 2025. L'EUPA, approuvé par le Conseil fédéral en avril, pose aussi les bases d'une participation à ITER à partir de 2026 et à Erasmus+ à partir de 2027.

Contribution obligatoire nécessaire

En adoptant le crédit supplémentaire pour la contribution obligatoire de la Suisse, le Parlement peut garantir l'association provisoire aux programmes de l'UE. Les moyens financiers ont déjà été mis à disposition à cet effet en 2020 dans le cadre des crédits d'engagement pour la participation de la Suisse au paquet Horizon 2021-2027. L'année dernière, le Conseil fédéral avait annoncé qu'en cas de participation à un programme en 2025, il demanderait les moyens nécessaires à la contribution obligatoire sous forme d'un crédit supplémentaire. Le crédit d'engagement approuvé par le Parlement en 2020 servira en outre à financer les projets soutenus par la Confédération dans le contexte des mesures transitoires 2021-2024.

Un bénéfice pour la Suisse

Lors de la conclusion des négociations des Bilatérales III en décembre 2024, le soulagement de la communauté scientifique était palpable. Grâce à une réglementation transitoire, les chercheuses et les chercheurs, ainsi que les actrices et les acteurs de l'innovation en Suisse peuvent, depuis janvier 2025, participer provisoirement à presque tous les appels à projets d'Horizon Europe, d'Euratom et de Digital Europe. Ceci leur permet de se positionner à nouveau de manière compétitive au sein du plus grand programme d'encouragement au monde.

Toutefois, seule une association à ces programmes permettrait à la Suisse d'opérer un retour durable dans la « Ligue des champions » de la recherche et de l'innovation. Les chercheuses et les chercheurs, et les entreprises suisses ont été exclus pendant près de quatre ans des prestigieux financements individuels et des coordinations de projets dans le cadre d'Horizon Europe. Comme le montre une étude commandée par scienceindustries (lire en page 3), cette exclusion a nui à la compétitivité de la Suisse sur la scène internationale. Avec l'association provisoire, les chercheuses et chercheurs et les actrices et acteurs de l'innovation suisses obtiennent enfin une importante sécurité de planification. Ils s'engageront pour que chaque franc investi par la Suisse dans les programmes de l'UE soit reversé en Suisse pour soutenir les activités de recherche et d'innovation.

BUDGET 2025. SUPPLÉMENT I

Recommandation de vote du Réseau FUTURE

Le Réseau FUTURE recommande de soutenir les propositions majoritaires des Commissions des finances en faveur de l'adoption du supplément I au budget 2025. Cela permettrait à la Suisse de participer aux programmes pour la recherche et l'innovation de l'UE durant l'exercice budgétaire en cours.

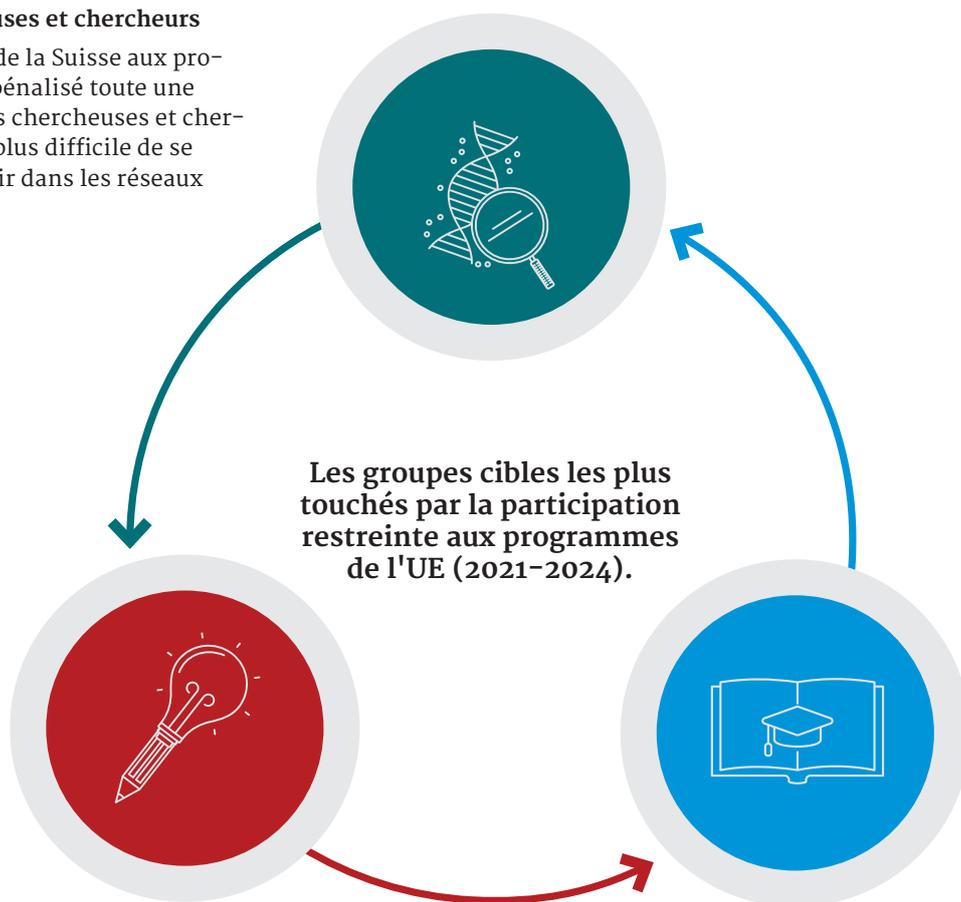
FAITS & CHIFFRES

Trois groupes cibles impactés par la participation restreinte aux programmes de l'UE

Selon une étude commandée par scienceindustries, l'Association des Industries Chimie Pharma Life Sciences, la participation aux programmes de recherche et d'innovation de l'Union européenne (UE) offre à la Suisse des avantages économiques, scientifiques et sociaux considérables. La non-association de la Suisse à ces programmes entre 2021 et 2024 a particulièrement touché les petites et moyennes entreprises (PME) des branches de haute technologie et les jeunes chercheuses et chercheurs. L'étude révèle que la participation restreinte aux programmes de l'UE a freiné le développement des PME et affaibli leur influence sur la politique européenne de recherche et d'innovation. Les jeunes chercheur-euses ont rencontré des difficultés à s'établir et à se positionner dans les réseaux internationaux. Mais l'étude montre aussi que la non-association de la Suisse au programme de l'Union européenne (UE) dans le domaine de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport Erasmus+ limite les étudiantes et étudiants dans leur développement professionnel, l'expérience internationale étant un critère de sélection des entreprises.

Les jeunes chercheuses et chercheurs

La non-association de la Suisse aux programmes de l'UE a pénalisé toute une génération de jeunes chercheuses et chercheurs. Il leur a été plus difficile de se profiler et de s'établir dans les réseaux internationaux.



Les petites et moyennes entreprises (PME)

La participation limitée de la Suisse aux programmes de l'UE a freiné le développement des entreprises, en particulier des PME actives dans les secteurs de haute technologie, fondés sur le savoir et tournés vers l'exportation. Les grandes entreprises ont parfois pu s'impliquer partiellement par le biais de sites implantés dans des pays de l'UE, mais elles ont perdu de leur influence sur la politique européenne de recherche et d'innovation.

Les étudiantes et étudiants

L'exclusion de la Suisse d'Erasmus+ et la mobilité réduite des étudiantes et étudiants qui en résulte entrave non seulement les carrières académiques, mais aussi le développement professionnel dans le secteur privé. En effet, les PME misent désormais sur les expériences internationales.

INNOVATION

Renforcer les start-up dans leur phase de croissance

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) souhaite améliorer les conditions de développement des start-up en Suisse. Elle a déposé un postulat chargeant le Conseil fédéral d'analyser les obstacles rencontrés lors de la phase de croissance (scale-up) et de proposer des mesures concrètes pour renforcer les investissements à ce stade. Si la Suisse dispose d'un écosystème favorable à la création de start-up, la phase de croissance de ces jeunes entreprises reste un défi. Plusieurs facteurs, tels qu'un manque significatif de capital-risque et un marché intérieur limité incitent les start-ups à poursuivre leur développement à l'étranger. Ceci est un risque si la Suisse veut conserver sa capacité d'innovation et sa compétitivité. En raison de ce postulat de commission, la motion « Création d'un fonds à l'innovation », qui poursuivait un objectif similaire, a été retirée. Le Conseil des Etats se penchera sur la question lors de la deuxième semaine de la session d'été.

CULTURES D'OGM

Prolongation du moratoire jusqu'en 2030

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) propose à son conseil de prolonger le moratoire sur le génie génétique jusqu'en 2030. Par 9 voix contre 2 et une abstention, elle s'est ainsi ralliée à la décision du Conseil national, qui avait adopté ce projet lors de la session de printemps 2025. Cette prolongation de cinq ans, au lieu des deux initialement prévues, doit laisser suffisamment de temps au Conseil fédéral pour adopter une loi spéciale sur l'utilisation des nouvelles méthodes de culture. L'objectif est d'éviter un vide juridique entre l'expiration du moratoire actuel, à la fin de l'année 2025, et l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur ce projet de loi en avril 2025. Le Conseil des Etats se prononcera sur la durée de la prolongation du moratoire lors de la première semaine de la session d'été.

EN BREF

MINT : mesures contre la pénurie de personnel qualifié

Le Conseil fédéral a approuvé un rapport sur la promotion de la relève et l'augmentation de la proportion des femmes dans les professions MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique). Le rapport montre que le nombre d'étudiant-es MINT au niveau tertiaire a légèrement augmenté ces dernières années, principalement en raison de l'intérêt croissant des femmes. Le Conseil fédéral entend poursuivre les mesures d'encouragement existantes afin de lutter de manière ciblée contre la pénurie de personnel qualifié dans le domaine MINT.

Les cantons critiquent le programme d'allègement 2027

La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a demandé, dans une prise de position, un remaniement du programme d'allègement budgétaire 2027. Elle critique en particulier le fait que les cantons n'aient pas été suffisamment associés aux travaux préparatoires de la Confédération. Les cantons rejettent la majorité des mesures proposées par le Conseil fédéral. Ce dernier a réagi à la prise de position commune des cantons. Il les invite à se prononcer de manière concrète sur les différentes mesures et à lui soumettre de nouvelles propositions.

Renforcement de la formation professionnelle supérieure

Le Conseil fédéral a transmis au Parlement le message relatif à un paquet de mesures visant à renforcer la formation professionnelle supérieure. L'objectif de ces mesures est d'améliorer l'attrait et la visibilité de la formation professionnelle supérieure. Il s'agit notamment de l'introduction d'un droit à l'appellation « école supérieure » pour les institutions qui proposent une filière de formation reconnue par la Confédération, ainsi que des titres complémentaires « Professional Bachelor » et « Professional Master » pour les diplômés de la formation professionnelle supérieure. En outre, il est prévu d'introduire l'anglais comme langue d'examen supplémentaire pour les examens professionnels fédéraux et professionnels fédéraux supérieurs et de flexibiliser les offres de formation continue.

Accès à Horizon Europe dans les « domaines stratégiques »

Dans le cadre du programme européen Horizon Europe, la Suisse bénéficie désormais d'un accès aux appels d'offres que l'UE considère comme « stratégiques ». La Commission européenne en a ainsi décidé. L'UE considère comme stratégiques des domaines comme l'intelligence artificielle, les technologies quantiques, les technologies de communication et de réseau, ainsi que les thèmes de recherche liés à l'espace. L'accès octroyé à la Suisse concerne, pour l'instant, exclusivement les programmes de travail 2025 d'Horizon Europe.